



Indemnités de transport province Paris

Par **MOUMOUMOUSSE**, le **14/04/2014** à **06:09**

Habitant dans le sud ouest et travaillant 3 jours/semaine à Paris, mon employeur refuse de participer aux indemnités de transport en remboursant une partie de mes frais de train. Il m'indique que ma résidence habituelle est celle que j'utilise tous les jours (3 jours donc que je passe dans un pied à terre parisien)) pour aller au travail !. Alors que ma famille est installée dans le sud, non pas par convenance personnelle (ma conjointe travaille là bas, mes enfants sont scolarisés...) et que je fais les Aller retour depuis plus de 22 ans....help ? merci

Tout cela me paraissait pourtant clair

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2010/02/cir_30499.pdf...

Vers qui dois je me tourner ?

Par **P.M.**, le **14/04/2014** à **11:58**

Bonjour,

Il peut effectivement il y avoir appréciation si ce ne sont pas des trajets quotidiens...

Ce serait le Conseil de Prud'Hommes qui serait compétent pour trancher l'affaire...